

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

de lutte contre l'homophobie

2011-2016

Ensemble vers l'égalité sociale L'unité dans la diversité



JUSTICE.GOUV.QC.CA

Au Québec, la justice est à votre service.

Le présent document a été préparé par le ministère de la Justice, en collaboration avec les principaux ministères touchés par la lutte contre l'homophobie.

Le lecteur peut également consulter le *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016* sur le site Internet du Ministère : www.justice.gouv.qc.ca.

Dépôt légal – 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN: 978-2-550-61828-7 (imprimé) 978-2-550-61829-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation du ministère de la Justice du Québec.









Mot du premier ministre



C'est un fait, beaucoup de personnes souffrent encore aujourd'hui de comportements homophobes au sein de la société québécoise. Il est vrai que la différence, peu importe la façon dont elle se manifeste, ne passe pas sous silence. Elle pique la curiosité, suscite des réactions, provoque des comportements.

Nul besoin de s'y arrêter longtemps pour constater que la société québécoise progresse et fait montre d'une ouverture d'esprit remarquable. Particulièrement en matière de reconnaissance des droits et des intérêts des personnes de minorités sexuelles, le Québec peut s'enorgueillir d'être avant-gardiste, mais il reste encore du chemin à parcourir pour vaincre les préjugés.

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 propose des outils pour aider les acteurs de toutes les sphères d'activité à vaincre les comportements homophobes. Car souvent, si la volonté d'agir est présente, ce sont les outils pour y arriver qui sont peu ou pas connus, sinon inexistants. Ce plan d'action constitue donc le guide vers l'atteinte des objectifs visés par la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie, et marquant dès lors un précédent dans la société nord-américaine.

Le principe fondamental du *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016* repose sur la notion de pleine reconnaissance et acceptation des personnes de minorités sexuelles. Exit l'intolérance. Exit la malveillance. Le Québec se veut respectueux et inclusif, et se donne les moyens d'atteindre ses objectifs.

Grâce à ce plan, les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et transgenres sauront que le droit à toute personne de s'épanouir et de participer pleinement à l'ensemble des dimensions de la vie en société est au cœur des priorités du Québec, et qu'elles peuvent compter sur l'appui de leur gouvernement dans leur quête de l'égalité sociale.

Si l'État est un acteur de premier plan dans la lutte contre l'homophobie, il ne doit pas être le seul à agir. Il s'appuie notamment sur un large éventail de partenaires, dont certains ont le mandat de veiller aux intérêts des personnes de minorités sexuelles. Toutefois, ce sont toutes les organisations et tous les individus qui sont conviés à se mobiliser pour remporter cette lutte qui enrichira l'ensemble de la collectivité, au plus grand bénéfice des citoyennes et citoyens de demain.

Jean Charest

Premier ministre du Québec



Mot des ministres

La discrimination envers les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles ou transgenres (LGBT) est un phénomène inacceptable. Tout individu devrait pouvoir dévoiler ou non son orientation sexuelle et la vivre de façon harmonieuse, sans craindre d'être jugé, étiqueté ou stigmatisé. Il s'agit là d'un droit inaliénable, qui repose sur des principes fondamentaux de justice et de liberté auxquels nous souscrivons.

En décembre 2009, le gouvernement du Québec rendait publique sa *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*; ensemble vers l'égalité sociale. Cette initiative majeure a été réalisée dans l'objectif de mener la société québécoise vers une pleine et entière reconnaissance des personnes de minorités sexuelles. Nous avions alors pris l'engagement d'élaborer un plan d'action visant à soutenir ces personnes sur les plans social, communautaire et professionnel ainsi qu'à accroître nos connaissances relatives à la diversité sexuelle.

Voici donc le *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016*, né des efforts concertés de 11 ministères ayant participé à la définition et à l'élaboration des mesures qui y sont contenues. Cette pièce maîtresse se fonde directement sur les préoccupations exprimées par de nombreux organismes œuvrant à la défense des intérêts des LGBT, qui ont fait eux aussi partie intégrante des réflexions s'y rattachant.

Ce plan d'action gouvernemental fait appel à la participation de nos institutions et de l'ensemble des Québécoises et des Québécois, afin que nous puissions vivre dans une société affranchie de tous préjugés.

Ensemble, au cours des cinq prochaines années, nous intensifierons nos efforts afin d'améliorer la situation des personnes de minorités sexuelles. Qu'elles se traduisent par des mesures à grande échelle ou par de simples gestes au quotidien, les actions proposées dans ce plan d'action contribueront toutes à faire évoluer le Québec vers une société plus juste, plus tolérante et plus riche de sa diversité. Elles permettront aussi au Québec de maintenir sa position de chef de file en matière d'égalité sociale, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Jean-Marc Fournier

Ministre de la Justice et Procureur général du Québec Ministre responsable de la lutte contre l'homophobie

Line Beauchamp

Ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport

Yves Bolduc

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Julie Boulet

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Robert Dutil

Ministre de la Sécurité publique

Yolande James

Ministre de la Famille

Geoffrey Kelley

Ministre responsable des Affaires autochtones

Laurent Lessard

Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Christine St-Pierre

Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Lise Thériault

Ministre du Travail

Kathleen Weil

Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles



Remerciements

La réalisation de ce plan d'action a été rendue possible grâce à la participation des membres du groupe de travail de lutte contre l'homophobie:

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Marcelle Gendreau

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Annik Lemieux

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Mike Rousseau

Ministère de la Famille et des Aînés

Améline Bourque Donald Baillargeon

Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles

Roger Noël

Ministère de la Justice

Sonia Beaudoin

Johanne Bédard

Elaine Blackburn

Anik Mimeault

Marie-Ève Thériault

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Michel Lavallée

Ministère de la Sécurité publique

Lucie Michaud

Ministère du Travail

Patrice Tremblay

Nos remerciements s'adressent aussi aux ministères et organismes suivants qui ont collaboré à l'élaboration du plan d'action:

École nationale de police

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Ministère du Conseil exécutif par le biais du Secrétariat aux affaires autochtones et du Secrétariat à la jeunesse

Directeur de l'état civil

Enfin, nos remerciements s'adressent aux organismes communautaires qui ont généreusement participé aux consultations organisées dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action:

Association des transsexuels et transsexuelles du Québec

Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal

Collectif de travail LGBT (Comité de liaison)

Fondation Émergence et Gai Écoute

Gris-Montréal

Université du Québec à Montréal



Quelques définitions

Aux fins du présent plan d'action, on entend par «hétérosexisme», «homophobie» et «minorités sexuelles»:

Hétérosexisme: Affirmation de l'hétérosexualité comme norme sociale ou comme étant supérieure aux autres orientations sexuelles; pratiques sociales qui occultent la diversité des orientations et des identités sexuelles dans les représentations courantes, dans les relations et les institutions sociales, entre autres en tenant pour acquis que tout le monde est hétérosexuel.

Homophobie: Toutes les attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe et indirecte, envers les gais, les lesbiennes, les personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres, ou à l'égard de toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforme pas aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité.

Minorités sexuelles: Expression qui inclut les lesbiennes, les gais, les personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres.

Ces définitions sont celles qui ont été retenues par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans son rapport intitulé *De l'égalité juridique à l'égalité sociale – Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*. Pour les fins du présent plan d'action, nous souhaitons préciser que le terme homophobie inclut la transphobie dont voici la définition:

Transphobie: Toutes les attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe et indirecte envers des personnes transsexuelles, transgenres et travesties, ou à l'égard de toute personne qui transgresse le genre, le sexe ou les normes et représentations relatives au genre et au sexe¹.

Définition élaborée en collaboration avec AlterHéros, l'Association des transsexuels et des transsexuelles du Québec, Projet 10, Centre 2110, Coalition jeunesse Montréalaise de lutte contre l'homophobie et le Conseil québécois des gais et lesbiennes.

Sigles et acronymes

ADS Analyse différenciée selon les sexes

CSSS Centres de santé et de services sociaux

DEC Directeur de l'état civil

ENPQ École nationale de police du Québec

LGB Lesbiennes, gais et personnes bisexuelles

LGBT Lesbiennes, gais et personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres

MAMROT Ministère des Affaires municipales, des Régions

et de l'Occupation territoriale

MCCCF Ministère de la Culture, des Communications

et de la Condition féminine

MCE Ministère du Conseil exécutif

MELS Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

MESS Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MFA Ministère de la Famille et des Aînés

MICC Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

MJQ Ministère de la Justice

MSP Ministère de la Sécurité publique

MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTRAV Ministère du Travail

RLS Réseau local de services

SAA Secrétariat aux affaires autochtones

SACAIS Secrétariat à l'action communautaire autonome

et aux initiatives sociales

SAJ Secrétariat à la jeunesse

Table des matières

IN.	roduction		1
PR	IORITÉ 1: Re	connaître les réalités des personnes de minorités sexuelles	3
	Objectif 1:	Sensibiliser et éduquer par	3
		la tenue de campagnes médiatiques de sensibilisation traitant de l'homophobie	3
		la réalisation d'activités de sensibilisation sur les réalités des personnes de minorités sexuelles et des familles homoparentales	3
		la prise en compte des problématiques des personnes de minorités sexuelles dans les activités de formation	4
		la diffusion d'informations sur l'homophobie	5
		le soutien et l'accompagnement	5
		la collaboration dans l'élaboration d'activités et d'outils de sensibilisation	6
		l'incitation à la réalisation d'actions pour contrer l'homophobie	6
	Objectif 2:	Favoriser la recherche par	6
		la mise en place d'une chaire de recherche universitaire sur l'homophobie	6
		la stimulation de projets de recherche sur l'homophobie	6
		la production de statistiques ciblées sur les réalités des personnes de minorités sexuelles.	7
		la prise en considération des réalités des personnes de minorités sexuelles lors de la réalisation d'enquêtes et de recherches	7
PR	IORITÉ 2: Fav	voriser le respect des droits des personnes de minorités sexuelles	8
	Objectif 1:	Promouvoir les droits par	8
		la diffusion d'informations sur les droits des personnes de minorités sexuelles	8
		la prise en compte des droits des personnes de minorités sexuelles dans les activités de formation	8
		la disponibilité d'outils de référence	8
	Objectif 2:	Soutenir les personnes dans l'exercice de leurs droits par	9
		l'appui financier aux organismes communautaires de promotion et de défense des droits des personnes de minorités sexuelles	9

PRIORITÉ 3: Fa	voriser le mieux-être	10
Objectif 1	: Soutenir les victimes d'homophobie par	10
	. la disponibilité de répertoire des ressources pouvant aider	
	les personnes de minorités sexuelles	10
	la prise en compte des jeunes des minorités sexuelles dans le cadre de mesures visant à contrer le suicide	10
	une formation adéquate du personnel professionnel susceptible d'intervenir auprès des personnes de minorités sexuelles	11
Objectif 2	: Favoriser l'adaptation des services publics par	11
_	l'assurance de la disponibilité de services adaptés	11
	. l'adaptation d'outils, de documents, de politiques et de programmes	11
	la promotion d'activités	12
	l'accès à des ressources adéquates	12
	. l'échange d'informations pertinentes avec les principaux ministères et organismes gouvernementaux	12
Objectif 3	: Soutenir l'action communautaire par	12
	le maintien de l'aide financière accordée aux organismes communautaires œuvrant auprès des personnes de minorités sexuelles	12
•••	. la participation financière à des projets en provenance du milieu autochtone	
	l'établissement d'un portrait des organismes communautaires	13
PRIORITÉ 4: As	surer une action concertée	14
Objectif 1	: Coordonner l'action des institutions publiques par	14
	la mise en place d'un comité de suivi interministériel	14
Objectif 2	Encourager l'adhésion des instances locales et régionales et celle des autres partenaires du gouvernement par	14
•••	une large diffusion du plan d'action dans l'ensemble des réseaux des ministères impliqués	14
	la sensibilisation des instances municipales à la lutte contre l'homophobie	15
SA MISE EN ŒU	VRE, SON SUIVI ET SON ÉVALUATION	15
Assurer la r	nise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action par	15
	la mise en place d'un bureau de lutte contre l'homophobie	15 15
CONCLUSION		17

Introduction

C'est en juin 2008, par décret ministériel, que le gouvernement ajoutait aux responsabilités relevant du ministre de la Justice, celle de ministre responsable de la lutte contre l'homophobie. Un an et demi plus tard était rendue publique la toute première *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. Par ce geste, les autorités gouvernementales allaient plus loin que l'exposition d'une vision; elles démontraient leur démarche engagée pour une société affranchie de tout préjugé à l'égard de la diversité sexuelle.

Sur le plan international, le Québec est précurseur en matière de reconnaissance de la diversité sexuelle. Par exemple, alors que certains pays interdisent encore toute manifestation homosexuelle, la société québécoise fait partie des rares qui accordent aux couples de même sexe le droit au mariage. Néanmoins, beaucoup de travail reste à faire pour que l'égalité juridique acquise ici s'accompagne d'une égalité sociale. Le gouvernement du Québec doit continuer de mettre en place des mesures concrètes pour que la diversité sexuelle soit enfin pleinement reconnue, comprise et admise.

Pour donner suite à la politique, un groupe de travail interministériel a été constitué. Ce groupe a travaillé pendant un an à l'élaboration du présent *Plan d'action québécois de lutte contre l'homophobie*, créant une fois de plus un précédent.

Ce plan d'action quinquennal prend la forme de 60 actions, articulées autour de quatre grandes orientations:

- Reconnaître les réalités des personnes de minorités sexuelles
- Favoriser le respect des droits des personnes de minorités sexuelles
- Favoriser le mieux-être
- Assurer une action concertée¹

Chaque action constitue un engagement. Un suivi rigoureux de l'application du plan d'action et un bilan des résultats seront effectués. Plusieurs des mesures de ce plan d'action tiennent compte des réalités et besoins différenciés en fonction des diverses populations de minorités sexuelles: personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres (LGBT). Ce faisant, elles mettent en lumière des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes de minorités sexuelles. Ces actions portent la mention «ADS»². Les ministères et organismes dont les actions portent la mention «ADS» s'engagent à appliquer cette approche dans leur mise en œuvre et à diffuser les effets différenciés sur les femmes et les hommes ou sur les personnes LGBT.

² L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un processus d'analyse visant à discerner, de façon préventive, les effets distincts que les projets élaborés et mis en œuvre peuvent avoir sur les femmes et les hommes.

Chaque ministère impliqué dans le plan d'action a d'ores et déjà des engagements et des responsabilités en matière de lutte contre l'homophobie. Avec ce plan, le gouvernement renforce la cohérence des actions et la concertation de tous les partenaires concernés. Il importe que l'ensemble des individus et des acteurs sociaux déploient leurs efforts de façon simultanée et coordonnée en vue de lutter contre le phénomène de l'homophobie sous toutes ses formes et de maintenir la position de chef de file du Québec en matière d'égalité.

Priorité de de

Reconnaître les réalités des personnes <u>de minorités sexuelles</u>

Les préjugés sont à la source des attitudes et des comportements homophobes et obligent très souvent les personnes de minorités sexuelles à taire leur orientation sexuelle, ce qui perpétue l'incompréhension et le rejet des différences. Des efforts doivent donc être consentis afin de démystifier les réalités propres aux diverses identités et orientations sexuelles, de favoriser la reconnaissance de ces réalités et d'approfondir les connaissances à leur égard.

Objectif 1

Sensibiliser et éduquer par...

Vise à promouvoir les valeurs d'ouverture et d'inclusion à l'égard de la diversité sexuelle.

	Actions	Responsables
	la tenue de campagnes médiatiques de sensibilisation traitant de l'homophobie	
1	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication globale, laquelle comprendra deux campagnes de sensibilisation sur l'homophobie. ^{ADS}	MJQ (collaborateurs: tous)
	la réalisation d'activités de sensibilisation sur les réalités des personnes de minorités sexuelles et des familles homoparentales	
2	Poursuivre la sensibilisation sur le problème du suicide vécu par les jeunes de minorités sexuelles et sur les mécanismes de prévention afin de rejoindre les associations et les ordres professionnels, ainsi que les organismes d'intervention et de prévention. ^{ADS}	MSSS
3	Poursuivre la sensibilisation sur les réalités des personnes de minorités sexuelles et des familles homoparentales au sein des agences de la santé et des services sociaux, ainsi que dans les centres de santé et de services sociaux [CSSS] et auprès de leurs partenaires du réseau local de services (RLS), notamment dans les centres jeunesse.	MSSS

	Actions	Responsables
4	Sensibiliser les directions des services aux étudiants dans les collèges et les universités à la problématique de l'homophobie et aux réalités vécues par les jeunes de minorités sexuelles et les familles homoparentales, afin de favoriser le développement des interventions locales ou régionales de lutte contre l'homophobie et de favoriser l'échange des connaissances.	MELS
5	Sensibiliser les associations et les regroupements régionaux au sein du réseau des services de garde à prendre en considération les réalités des familles homoparentales dans les programmes de perfectionnement offerts aux éducateurs et aux éducatrices.	MFA
6	Sensibiliser les partenaires nationaux, régionaux et locaux des milieux associatif et municipal, du secteur de l'éducation et de la santé, aux réalités des personnes de minorités sexuelles, ainsi qu'à la problématique de l'homophobie dans le sport.	MELS
7	Continuer de sensibiliser les coroners aux facteurs contributifs, dont l'homophobie, lors d'une investigation sur un cas de suicide.	MSP
8	Sensibiliser les grandes associations syndicales pour leur rappeler l'importance d'assurer des milieux de travail exempts de toute forme d'homophobie, de même que l'obligation d'égalité de traitement qu'une association accréditée doit respecter à l'endroit des salariés qu'elle représente concernant notamment les plaintes de discrimination et de harcèlement basées sur le motif de l'orientation sexuelle.	MTRAV
9	Sensibiliser les grandes associations patronales pour leur rappeler l'importance d'assurer des milieux de travail exempts de toute forme d'homophobie et pour les inviter à informer les gestionnaires des entreprises du secteur privé quant à leurs responsabilités légales concernant l'application de la législation sur la reconnaissance des conjoints de même sexe, l'union civile et les nouvelles règles de filiation.	MTRAV
10	Sensibiliser les différents intervenants judiciaires et le personnel admi- nistratif des tribunaux administratifs à la problématique de l'homophobie et aux réalités des personnes de minorités sexuelles.	MJQ
	la prise en compte des problématiques des personnes de minorités sexuelles dans les activités de formation	
11	S'assurer que la formation offerte aux groupes et organismes, ainsi qu'aux personnes impliquées dans les réseaux sentinelles soit adaptée afin d'aborder les réalités des jeunes de minorités sexuelles. ^{ADS}	MSSS
12	Assurer de façon continue la sensibilisation et la formation des intervenant(e)s qui composent les équipes d'intervention en matière de prévention du suicide, notamment en ce qui concerne les réalités des jeunes de minorités sexuelles identifiés parmi les groupes à risque. ADS	MSSS

	Actions	Responsables
13	Explorer avec les universités, les moyens nécessaires pour intégrer la problématique de la violence à l'école, incluant l'homophobie, dans la formation initiale du personnel scolaire. ADS	MELS
14	Offrir aux professeur(e)s de français, ainsi qu'aux agent(e)s d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'intégration, une formation de base sur l'homophobie et les réalités des personnes de minorités sexuelles qui soit adaptée aux réalités interculturelles. ADS	MICC
15	Poursuivre la mise en œuvre du programme d'intégration à la fonction d'agent des services correctionnels.	MSP
16	Bonifier des éléments touchant la problématique de l'homophobie dans les programmes pertinents de formation initiale et de perfectionnement professionnel de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), et ce, en collaboration avec les partenaires du continuum de formation policière.	MSP
	la diffusion d'informations sur l'homophobie	
17	Transmettre aux fédérations sportives du Québec l'information disponible sur les réalités de l'homophobie dans le sport, afin de mieux les outiller, notamment dans le domaine de la formation des arbitres et des entraîneurs.	MELS
18	Intégrer et mentionner explicitement la préoccupation de l'homophobie dans le sport lors de la réédition ou la production d'outils liés à l'intégrité et à l'éthique dans le sport.	MELS
19	Mettre à jour, à tous les trois ans, le guide d'information Réalités juridiques et sociales de l'homosexualité et de la transsexualité dans les principaux pays d'origine des nouveaux arrivants au Québec et assurer la diffusion auprès des conseillères et conseillers en immigration et des divers intervenants dans le domaine de l'accueil et de l'établissement des personnes réfugiées et immigrantes. ADS	MICC
20	Diffuser des capsules d'information sur le site Intranet du MICC et publier des articles dans l'Infoprofs sur les conséquences de l'homophobie et de l'hétérosexisme sur les personnes immigrantes de minorités sexuelles, ainsi que sur les difficultés d'intégration qui en découlent. ADS	MICC
21	Compiler et diffuser annuellement les données statistiques du Programme de déclaration uniforme de la criminalité en matière de crimes haineux, incluant celles sur les crimes motivés par l'orientation sexuelle. ^{ADS}	MSP
	le soutien et l'accompagnement	
22	Intégrer les réalités des jeunes de minorités sexuelles dans la mise en œuvre des mesures du plan d'action pour prévenir et traiter la violence, notamment dans la stratégie locale d'intervention, dans le répertoire des pratiques prometteuses, dans l'outil de référence dont le feuillet «L'homophobie, ça vaut le coup d'agir ensemble!».	MELS

	Actions	Responsables
	la collaboration dans l'élaboration d'activités et d'outils de sensibilisation	
23	Collaborer aux travaux de la Table nationale de lutte à l'homophobie des réseaux scolaire et collégial, ainsi que de la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire, qui se préoccupent de prévention en matière de violence et de sensibilisation sur les réalités des jeunes de minorités sexuelles et des familles homoparentales. ADS	MELS (collaborateur: MSSS)
24	Prendre en compte la question de l'homophobie dans la mise en œuvre (développement et soutien) des plans d'action et des stratégies du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport se préoccupant des questions d'équité sociale, de rapport égalitaire, notamment en éducation à la sexualité, et de persévérance scolaire. ADS	MELS
	l'incitation à la réalisation d'actions pour contrer l'homophobie	
25	Inclure l'homophobie comme un objet de projets admissibles dans le cadre du Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport.	MELS
26	Assurer un soutien financier aux organismes communautaires afin d'encourager la réalisation de projets d'information et de sensibilisation.	MJQ

Objectif 2

Favoriser la recherche par...

Vise à accroître les connaissances relatives à la diversité sexuelle de façon à pouvoir se doter des moyens permettant de contrer l'homophobie plus efficacement.

	Actions	Responsables
	la mise en place d'une chaire de recherche universitaire sur l'homophobie	
27	Appuyer les initiatives de mise en place d'une chaire de recherche universitaire sur l'homophobie. ADS	MJQ
	la stimulation de projets de recherche sur l'homophobie	
28	Encourager le développement de recherches afin d'accroître le niveau de connaissances sur la problématique du suicide et des tentatives de suicide chez les jeunes de minorités sexuelles. ^{ADS}	MSSS

	Actions	Responsables
29	Encourager la recherche sur l'homophobie, notamment sur ses causes et ses incidences sur la santé, le bien-être, les familles, le cheminement scolaire et les conditions de vie générale des personnes de minorités sexuelles, plus particulièrement chez certains groupes spécifiques de la population, tels que les jeunes, les lesbiennes, les personnes transsexuelles, les aînés, les autochtones et les personnes immigrantes et des communautés culturelles.	MJQ (collaborateurs:tous)
30	la production de statistiques ciblées sur les réalités des personnes de minorités sexuelles Dresser un portrait sociodémographique et de santé différencié selon les sexes afin de cerner les besoins des personnes lesbiennes, gaies,	MCCCF (collaborateur: MSSS)
	bisexuelles, transsexuelles et transgenres et adapter les services qui leur sont offerts. ^{ADS}	(conductation)
	la prise en considération des réalités des personnes de minorités sexuelles lors de la réalisation d'enquêtes et de recherches	
31	Prendre en considération les familles homoparentales et les personnes aînées de minorités sexuelles lors de la réalisation de certaines enquêtes et recherches portant sur les familles et sur les personnes aînées. ADS	MFA

Favoriser le respect des droits des personnes de minorités sexuelles

Le harcèlement et la discrimination à l'endroit des personnes de minorités sexuelles persistent dans différents secteurs d'activité. Les droits de ces personnes sont encore largement méconnus, ce qui contribue à maintenir l'influence des considérations homophobes ou hétérosexistes sur les décisions et les comportements. La deuxième orientation vise donc à assurer la pleine reconnaissance des droits des personnes de minorités sexuelles.

Objectif 1

Promouvoir les droits par...

Vise le renforcement de la reconnaissance des droits des personnes de minorités sexuelles

	Actions	Responsables
	la diffusion d'informations sur les droits des personnes de minorités sexuelles	
32	Assurer la diffusion, dans les sites Internet et intranet du ministère du Travail, de renseignements relatifs à l'homophobie en milieu de travail, notamment sur les droits des personnes de minorités sexuelles et sur les recours existants lors du dépôt d'une plainte.	MTRAV
	la prise en compte des droits des personnes de minorités sexuelles dans les activités de formation	
33	S'assurer que le thème de l'acceptation des différences concernant les personnes de minorités sexuelles soit abordé dans les cours de francisation, particulièrement ceux portant sur les valeurs fondamentales de la société québécoise.	MICC (collaborateur: MELS)
	la disponibilité d'outils de référence	
34	Produire et rendre disponible, un document d'information qui présente les principales ressources LGBT des grands centres du Québec, particulièrement ceux de Montréal, de Sherbrooke et de Québec. ADS	MICC

	Actions	Responsables
35	Élaborer un document de références destiné aux agent(e)s des services Immigration-Québec et aux intervenant(e)s des organismes d'accueil et d'aide à l'établissement et des centres d'aide et d'écoute téléphonique des minorités sexuelles. ADS	MICC

Objectif 2

Soutenir les personnes dans l'exercice de leurs droits par...

Vise à assurer l'existence de ressources pouvant venir en aide aux personnes victimes d'homophobie pour la défense de leurs droits.

	Actions	Responsables
	l'appui financier aux organismes communautaires de promotion et de défense des droits des personnes de minorités sexuelles	
36	Maintenir le soutien financier aux organismes des communautés LGBT.	MESS-SACAIS
37	Assurer un soutien financier complémentaire aux organismes des communautés LGBT financés par le MESS-SACAIS.	MJQ

Priorité 3 Favoriser le mieux-être

Il importe également de veiller à ce que les personnes de minorités sexuelles puissent avoir accès à des ressources et à des services qui tiennent compte de leurs réalités. Cela implique notamment que l'on s'attaque aux valeurs hétérosexistes lorsque celles-ci imprègnent les cultures institutionnelles.

Objectif 1

Soutenir les victimes d'homophobie par...

Vise à assurer l'accès à des services appropriés aux personnes dont l'intégrité physique ou psychologique est menacée ou atteinte en raison de manifestations homophobes.

	Actions	Responsables
	la disponibilité de répertoire des ressources pouvant aider les personnes de minorités sexuelles	
38	Rendre disponible une liste de ressources susceptibles de venir en aide aux jeunes, notamment de minorités sexuelles.	MSSS
	la prise en compte des jeunes des minorités sexuelles dans le cadre de mesures visant à contrer le suicide	
39	S'assurer que les équipes œuvrant auprès des jeunes en prévention du suicide, notamment dans les équipes multidisciplinaires en prévention du suicide et santé mentale des centres jeunesse, puissent intervenir auprès des jeunes de minorités sexuelles identifiés parmi les groupes à risque. ADS	MSSS
40	Soutenir la prévention du suicide chez les jeunes victimes d'homophobie en outillant les intervenants du réseau de prévention du suicide et en sensibilisant le public quant à l'impact de l'homophobie sur le risque de suicide chez les jeunes.	MCE (SAJ)

	Actions	Responsables
	une formation adéquate du personnel professionnel susceptible d'intervenir auprès des personnes de minorités sexuelles	
41	S'assurer que la formation offerte aux professionnels en intervention psychosociale qui assurent une réponse téléphonique 24/7 soit adaptée aux réalités des personnes de minorités sexuelles et que les outils soient diffusés. ADS	MSSS

Objectif 2

Favoriser l'adaptation des services publics par...

Vise à offrir des mesures favorisant l'adaptation des services publics aux besoins spécifiques des personnes de minorités sexuelles.

	Actions	Responsables
	l'assurance de la disponibilité de services adaptés	
42	Définir des lignes directrices relatives à l'inclusion des réalités des personnes de minorités sexuelles, dont les transsexuelles et transgenres, des familles homoparentales et des problématiques émergentes dans les politiques, les programmes et les recherches relevant du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'actualisation des orientations ministérielles sur l'adaptation des services sociaux et de santé aux réalités homosexuelles. ADS	MSSS
43	Mettre sur pied un groupe de réflexion et de suivi des actions pour s'assurer que l'offre de service du réseau de la santé et des services sociaux soit adaptée aux besoins des personnes de minorités sexuelles, de celles qui se questionnent sur leur orientation ou identité sexuelle, des familles homoparentales et des proches. ADS	MSSS
44	S'assurer que les services d'accueil, de soins et d'hébergement soient adaptés aux réalités des personnes de minorités sexuelles, notamment des jeunes, des aînés, des diverses communautés et des familles homoparentales.	MSSS (collaborateur: MFA)
	l'adaptation d'outils, de documents, de politiques et de programmes	
45	Adapter, lorsque requis, la terminologie des documents administratifs, notamment les formulaires, en fonction de la <i>Loi instituant l'union civile</i> et établissant de nouvelles règles de filiation. ADS	MSSS MELS
46	S'assurer que, dans l'élaboration des outils d'évaluation en santé mentale chez les enfants et les jeunes, l'élément relié à l'identité sexuelle fasse partie des impressions cliniques nécessaires à l'évaluation ou au dépistage des problèmes de santé chez nos jeunes. ADS	MSSS

	Actions	Responsables
_	S'assurer que les mesures visant à lutter contre le suicide des jeunes tien compte des réalités des jeunes de minorités sexuelles identifiés comn groupe à risque, notamment par le suivi et la poursuite du déploiemer des réseaux de sentinelles dans les milieux jeunesse. ADS	ne
	la promotion d'activités	
2	Promouvoir en collaboration avec le ministère de la Santé et des Servi sociaux, des activités d'éducation à la sexualité incluant des interventi visant à contrer l'homophobie et le phénomène de l'hypersexualisation en milieu scolaire et dans les centres jeunesse.	ons (collaborateur: MSSS)
	l'accès à des ressources adéquates	
	Poursuivre la prise en charge de la personne contrevenante dans le res de la dignité humaine en s'assurant que le personnel des Services corre tionnels informe les personnes de minorités sexuelles qui sont potenti ment exposées à la violence homophobe au moment de l'incarcération, règlements relatifs au droit d'être incarcérées dans un milieu sécuritai lorsqu'une personne craint pour sa sécurité.	ec- elle- des
	l'échange d'informations pertinentes avec les principaux ministères et organismes gouvernementaux	
5	Élaborer un mécanisme d'échange avec les ministères et organismes gont vernementaux concernés afin que ceux-ci puissent être informés, par l'Directeur de l'état civil, lors d'un changement de nom ou d'un changement de la mention du sexe.	е

Objectif 3

Soutenir l'action communautaire par...

Vise à reconnaître le rôle et à soutenir l'action des organismes communautaires dans la lutte contre l'homophobie afin qu'ils rejoignent davantage les personnes victimes d'homophobie.

	Actions	Responsables
	le maintien de l'aide financière accordée aux organismes communautaires œuvrant auprès des personnes de minorités sexuelles	
51	Poursuivre le soutien des organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes de minorités sexuelles, notamment en fonction de diverses réalités et de la prévention de l'homophobie. ADS	MSSS

	Actions	Responsables
52	Assurer un soutien financier complémentaire aux organismes financés par le MSSS qui viennent en aide aux personnes de minorités sexuelles.	MJQ
53	Créer un programme de lutte contre l'homophobie encadrant notamment l'octroi d'aide financière aux organismes communautaires.	MJQ
	la participation financière à des projets en provenance du milieu autochtone	
54	Participer financièrement à des projets en provenance du milieu autochtone qui pourraient contribuer à lutter contre l'homophobie.	MCE (SAA)
	l'établissement d'un portrait des organismes communautaires	
55	Dresser un inventaire des ressources communautaires dont la mission globale vise à répondre aux besoins des personnes de minorités sexuelles et tracer le portrait des organismes communautaires pouvant contribuer à la lutte contre l'homophobie et au soutien des personnes de minorités sexuelles ou victimes d'homophobie. ADS	MSSS

Priorité 4

Assurer une action concertée

Afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions entreprises dans la lutte contre l'homophobie, il importe que tous les acteurs sociaux déploient leurs efforts de façon simultanée et coordonnée. Cette orientation marque la volonté du gouvernement de prendre la position de chef de file dans la lutte contre l'homophobie, et d'y associer tous les acteurs de la société.

Objectif 1

Coordonner l'action des institutions publiques par...

Vise à assurer la cohérence et la synergie des initiatives de l'ensemble des ministères et des autres institutions publiques pour contrer l'homophobie.

	Actions	Responsables
	la mise en place d'un comité de suivi interministériel	
5	Mettre sur pied un Comité de suivi interministériel qui veillera à ce que les orientations et les stratégies d'intervention des ministères relatives à la lutte contre l'homophobie s'harmonisent et puissent se traduire par une action intégrée et cohérente. ADS	MJQ (collaborateurs:tous)

Objectif 2

Encourager l'adhésion des instances locales et régionales et celle des autres partenaires du gouvernement par...

Vise la participation du plus large éventail d'acteurs sociaux aux efforts de lutte contre l'homophobie.

	Actions	Responsables
	une large diffusion du plan d'action dans l'ensemble des réseaux des ministères impliqués	
57	Diffuser le plan d'action dans l'ensemble des réseaux des ministères engagés dans le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016.	Tous

	Actions	Responsables
	la sensibiliation des instances municipales à la lutte contre l'homophobie	
58	Sensibiliser les municipalités à l'importance de considérer les enjeux concernant la lutte contre l'homophobie.	MAMROT



SA MISE EN ŒUVRE, SON SUIVI ET SON ÉVALUATION

Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action par...

	Actions	Responsables
	la mise en place d'un bureau de lutte contre l'homophobie	
59	Mettre sur pied un bureau de lutte contre l'homophobie ayant pour mandat d'administrer un programme de lutte contre l'homophobie et de veiller à assurer une coordination dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016.	MJQ
	l'évaluation régulière du plan d'action	
60	Procéder au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action. ADS	MJQ (collaborateurs:tous)



Conclusion

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie marque la volonté ferme du gouvernement du Québec de permettre aux mentalités d'évoluer jusqu'à ce que les attitudes et les comportements homophobes disparaissent; que ceux-ci appartiennent définitivement au passé pour laisser place au respect de la différence et de la diversité sexuelle.

D'appréciables progrès ont été réalisés en ce sens. La lutte pour contrer l'homophobie s'est jouée sur une ligne de continuité. La *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie* et le présent plan d'action constituent deux étapes significatives de cette constante ascension qui ne s'arrêtera pas tant que survivront des préjugés, de la méconnaissance et de l'intolérance.

L'ensemble des actions proposées donnera des résultats concrets, probants et satisfaisants pour toute la collectivité, qui se veut ouverte et égalitaire. Ces résultats découleront de multiples actions favorisant la recherche, la diffusion d'information, la formation et la sensibilisation, la disponibilité des services adaptés, l'accès à des ressources adéquates, l'action communautaire et le développement de projets de lutte contre l'homophobie et le financement lié à ceux-ci notamment.

Ce Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie a été élaboré au bénéfice de l'ensemble des Québécoises et des Québécois. La mobilisation de tous nos partenaires, gouvernementaux ou non, est indispensable dans cette lutte. Car seule une démarche concertée peut porter fruit et ainsi amener le Québec vers une réelle reconnaissance des personnes de minorités sexuelles dans toutes les sphères de la société.

